



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE CORSE

ARRONDISSEMENT  
DE BASTIA

CANTON DE BORGIO

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Date de convocation :

2 mars 2021

Objet de la délibération :

CONCERTATION POUR  
L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE  
TRAGONE

Le Maire



COMMUNE DE BORGIO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du mercredi 10 mars 2021

L'an deux mille vingt et un  
et le dix mars

à dix huit heures le Conseil Municipal de la Commune de BORGIO, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie

**PRESENTS : 23**

ANTONIOTTI épouse NATALI Anne Marie, DOMINICI Jean-Baptiste, BELGODERE épouse VITTORI Charlotte Dominique, PASQUALI Gabriel Michel Raphaël, MARIOTTI épouse GARIBALDI Augustine, LAMBERTI Ange, PASQUALINI Pierre Antoine, NERI Angèle, AMBROSI Chantale Jeanne, NATALI Pierre, SIMON Marie-Anne, MATTEI Thomas, VINCIGUERRA Eugène Olivier, BARTOLOTTI Jean Claude, SANTINACCI épouse GALEAZZI Marie Catherine, CASIMIRI Frédéric, PASQUALINI Alain, SAMPIERI Alexandra, PASQUINI Joseph, RUTALI Marie Rose, MILLIEX Didier, GARULLI Alicia, MILANI Paul.

**POUVOIRS : 3**

OLIVA Joseph a donné pouvoir à LAMBERTI Ange, SANTINI Gilda a donné pouvoir à PASQUALINI Pierre Antoine, APICELLA Lucie a donné pouvoir à DOMINICI Jean-Baptiste,

**ABSENTS : 3**

BATAZZI épouse ALBERTINI, Christiane, CHOIX Sabine, SANTELLI Murielle

Madame Alicia GARULLI a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire ; ont voté :

Pour : 26      Contre : 0      Abstentions : 0

\*\*\*\*\*



Mairie de Borgo  
Département de la Haute-Corse

## CONCERTATION POUR L'AMENAGEMENT DU CARREFOUR DE TRAGONE

**VU** le code de l'urbanisme et notamment ses article L300-1 et L300-2,

**CONSIDÉRANT** le rapport de la commission d'Urbanisme et Grands Travaux sur la concertation publique du 28/09/2020 pilotée par les services de la Collectivité de Corse,

Madame Maire explique au Conseil Municipal que la ville de Borgo a porté son choix sur la solution n°4 avec la construction d'un pont au-dessus du giratoire existant.

En effet, l'aléa amiante est minimisé et le différentiel coût pourra être reporté sur un aménagement annexe remplaçant le double-tourne à gauche obsolète et accidentogène

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**D'APPROUVER** la solution n°4 avec la construction d'un pont au-dessus du giratoire existant

**D'AUTORISER** le Maire à signer tous les documents concernant cette affaire.

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.**

**Ont signé au registre tous les membres présents ou représentés**

**SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES**